

**Conseil de sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/645
31 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉQUIPE DE LIAISON
MILITAIRE DES NATIONS UNIES AU CAMBODGE

1. L'Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge a été mise en place le 15 novembre 1993 pour une période de six mois non renouvelable, conformément à la résolution 880 (1993) du Conseil de sécurité, en date du 4 novembre 1993. Son mandat est officiellement venu à expiration et elle a cessé de fonctionner le 15 mai 1994. Il convient de rappeler qu'en février 1994, il a été établi un rapport à mi-parcours (S/1994/169), qui décrivait les activités de l'Équipe de liaison militaire ainsi que la situation qui régnait au Cambodge sur le plan de la sécurité pendant la première moitié de la période du mandat. Le présent rapport a pour objet de donner un aperçu des activités de l'Équipe de liaison militaire pendant toute la période de l'opération, l'accent étant mis sur les principaux éléments qui ont influé sur la situation en matière de sécurité au Cambodge pendant la seconde moitié de la période considérée.

2. L'Équipe de liaison militaire a maintenu sa base à Phnom Penh et, conformément à son mandat, a continué d'axer ses activités sur la liaison et l'établissement de rapports. La liaison était assurée au niveau de l'exécutif des ministres, et des ambassadeurs par le chef de l'Équipe de liaison militaire et au niveau technique par les officiers de liaison militaire, qui rendaient compte quotidiennement au Siège de l'ONU de l'évolution de la situation sur le plan de la sécurité au Cambodge. Des officiers étaient également envoyés, en équipes itinérantes, en mission d'observation dans des zones situées en dehors de Phnom Penh, lorsque le Gouvernement cambodgien en faisait la demande et chaque fois que le chef de l'Équipe de liaison militaire jugeait que le problème en question relevait du mandat de l'Équipe. Au cours de la période considérée, des missions d'observation ont ainsi été envoyées à Pailin, dans des camps de déserteurs de l'Armée nationale du Kampuchea démocratique (ANKD) à Russei Keo et à Dei-eth, dans une base navale à Ream, à l'Académie de formation des officiers des Forces armées royales cambodgiennes (FARC) dans la province de Kompong Speu, à l'École de formation de la police militaire à Phnom Penh et dans une division d'infanterie réorganisée des FARC à Lung Vek, au nord de Phnom Penh.

3. Au cours de la période considérée, les hostilités se sont poursuivies dans le nord et le nord-est du pays entre les Forces armées royales cambodgiennes (FARC) et l'Armée nationale du Kampuchea démocratique (ANKD). Les FARC ont lancé plusieurs attaques contre des positions tenues par l'ANKD à Anlong Veng et Pailin, qu'ils ont prises temporairement, ce qui, d'après certaines informations, a amené 30 000 réfugiés à franchir la frontière pour passer en

Thaïlande. La situation sur le plan de la sécurité s'était semble-t-il fortement détériorée, notamment dans les provinces de Battambang et de Banteay Meanchey.

4. La restructuration des FARC en 12 divisions a été donnée pour terminée, et les domaines de responsabilité des zones militaires ont été révisés. La structure hiérarchique du Ministère de la défense et de l'état-major des FARC a également été réévaluée. D'après les informations reçues, l'intégration des forces des différentes factions aux FARC, à tous les échelons, s'est bien passée, encore que les postes de commandement et d'état-major, ainsi qu'aux autres postes clefs, aient peut-être été attribués au prorata des différentes factions militaires, la majorité allant au Parti populaire cambodgien. Il semble que l'on se soit délibérément efforcé d'éliminer les particularismes liés aux factions. Il a été signalé que le moral des FARC était bas, notamment en raison d'un soutien administratif insuffisant et mal assuré, de la médiocrité des infrastructures et des arrangements logistiques, ainsi que de l'étendue des champs de mines.

5. Dans une lettre que m'a adressée le Représentant permanent du Cambodge le 2 mai 1994, le Gouvernement cambodgien a demandé que le mandat de l'Équipe de liaison militaire soit prorogé pour une nouvelle période de six mois. Toutefois, par une lettre datée du 13 mai 1994 (S/1994/573), le Président du Conseil de sécurité m'a fait savoir que, conformément à une proposition que j'avais faite dans une lettre datée du 6 mai 1994 (S/1994/572), le Conseil avait décidé de ne pas proroger le mandat de l'Équipe, mais était convenu en revanche que je nomme trois conseillers militaires au bureau récemment constitué de mon représentant au Cambodge, afin d'aider ce dernier à s'acquitter de son mandat. Trois conseillers militaires ressortissants de la Belgique, de la France et de la Malaisie, ont donc été retenus à cette fin au Cambodge, après le départ de l'Équipe de liaison militaire.

6. Je saisis cette occasion pour exprimer mes remerciements aux gouvernements qui ont fourni du personnel à l'Équipe de liaison militaire. Je tiens aussi à rendre hommage au chef de l'Équipe de liaison militaire, aux 19 officiers de liaison militaire placés sous ses ordres et aux autres membres de l'Équipe pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs fonctions. Les hautes qualités de discipline et de dévouement qu'ils ont manifestées font honneur à eux-mêmes, à leurs pays et à l'Organisation des Nations Unies.
